

### Un nouveau site web pour le CAAP Montréal

---

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 décembre 2020** – Le Centre d’assistance et d’accompagnement aux plaintes (CAAP) Montréal est fier d’annoncer la mise en ligne d’un tout nouveau site web avec une présentation plus aérée et facile à consulter.

Informé, assister et accompagner continuent d’être au cœur des principaux services offerts aux usagers qui désirent porter plainte dans le réseau de la santé et des services sociaux. De plus, le site web présente notre nouveau programme : *CAAP sur le bail*. Les brochures *Signer un bail dans une résidence privée pour aînés* et *Être locataire dans une résidence privée pour aînés* sont disponibles.

Le site web se veut avant tout un outil d’information. La page Plainte comporte deux parties : Connaissez vos droits dans le réseau de la santé et des services sociaux... et Porter plainte qui informent sur le régime d’examen des plaintes afin de permettre aux usagers en Montréal d’exercer leurs droits et d’être assistés et accompagnés dans leurs démarches par le CAAP.

Afin de tenir informée la population sur les principales activités du CAAP et celles des partenaires, la page Nouvelles rend accessible le rapport annuel du CAAP, des photos et bien plus... Cette page sera mise à jour régulièrement.

Bien entendu, le site web est accessible aux personnes d’expression anglaise, car la population correspond à un pourcentage significatif de la Montréal. Une section foire aux questions a été ajoutée permettant ainsi aux lecteurs d’obtenir réponses à leurs questions ou de communiquer avec le CAAP.

Enfin, ce nouveau site web rend aussi hommage à la notoriété du CAAP Montréal : 27 ans de services auprès de la population montréalaise. Nous vous encourageons à le consulter : [www.caapmontreal.ca](http://www.caapmontreal.ca).

#### À propos du CAAP Montréal

Le CAAP est un organisme communautaire régional, mandaté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, pour assister et accompagner les usagers du réseau de la santé et des services sociaux qui désirent porter plainte lorsqu’ils sont insatisfaits des soins ou des services reçus.

Depuis 2019, les CAAP ont obtenu le mandat du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour venir en aide aux aînés vivant des difficultés avec leur bail.

Nos services sont sans frais et confidentiels.

-30-

Source :

Myriam Noiseux  
Directrice générale  
CAAP Montréal  
[direction@caapmontreal.ca](mailto:direction@caapmontreal.ca)  
Tél. : 450 347-0670